

REUNION DU 08/12/2021 – SALLE DES ASSOCIATIONS – 18H30

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, pour des raisons sanitaires, à la salle des associations à 18h30, sous la Présidence d'Aurélié Chabenat, Maire de la commune.

Membres présents :

- Mmes Turpin, Noyer-Moreira, Chabenat, Patient-Leleu, Mallet, Sauvage, Villepelet.
- Mrs Obry, Grousson, Pagny, Chabin, Papin, Gilbert, Braquart.

Membre absent : Sandra Faucheret

Pouvoirs : Sandra Faucheret donne pouvoir à Priscilla Mallet

Secrétaire de séance : Pierre Chabin

Délibération n°362021/12

1. Tarifs communaux

Les tarifs communaux ont été revus pour l'année 2022. Cf. liste ci-dessous (à joindre)

Point marquant : augmentation des tarifs de location du centre communal afin d'y intégrer le coût de collecte des bacs noirs et jaunes.

Délibération n°372021/12

2. Remboursement facture énergie commerce

Le conseil municipal, après délibération, accepte de percevoir le chèque d'un montant de 312,65 euros en règlement de la facture d'énergie des mois de septembre et octobre de la maison CHAHINE.

Délibération n°382021/12

3. Modification de l'intitulé de l'indice de référence

Le conseil municipal, après délibération, approuve la modification de la délibération du 05/06/2020 portant sur l'indemnité des Maires et des Adjointes précisant comme indice de référence l'« indice 1027 » et de faire référence désormais à l'« indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision permettant ainsi d'ajuster automatiquement les indemnités de fonction sans nouvelle délibération.

Délibération n°392021/12

4. Convention SBPA 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la société berrichonne de protection des animaux pour un montant de 287,10 € (0,45 €/habitant).

Délibération n°402021/12

5. Convention tripartite Foyers ruraux du Cher (Cinéma rural)

Le conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à signer cette convention pour le cinéma rural qui réunit la FDFR du Cher, l'association des Amis de la bibliothèque de Saint-Palais et la municipalité. Le montant fixé pour l'année 2022 est de 749,20 € (500 € part fixe et 249,20 € part variable).

Délibération n°412021/12

6. Participation aux dépenses de fonctionnement école de Bourges

Un enfant, domicilié à Saint-Palais, fréquente l'école du Grand Meaulnes à Bourges. Le conseil municipal, après délibération, accepte la participation demandée par la ville de Bourges d'un montant de 237,43 € correspondant aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2020/2021.

Délibération n°422021/12

7. Convention mutualisation des transports scolaire vers le gymnase Cathy Melain

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de transport avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry afin de participer aux frais entre l'école de Saint-Palais et le Gymnase Cathy Melain pour un montant de 49,35 Euros (10 enfants) pour l'année scolaire 2020/2021

Délibération n° 442021/12

8. Détecteurs de CO2

Proposition de doter l'école de Saint-Palais de détecteurs de CO2. 5 exemplaires sont nécessaires pour couvrir l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire. Des devis sont en cours auprès deux sociétés. Une subvention est accordée par l'Etat, la demande doit être faite avant le 31/12/2021.

9. Marché de Noël

Les barnums ont été installés dans le Square Wittelsheim. Les exposants sont attendus à compter de 15h. C'est l'association Tous pour l'école qui se gère cette année la buvette.

10. Travaux 2022

Des devis ont été demandés/sont en cours :

- pour les travaux d'agrandissement de la cantine.
- pour le remplacement des menuiseries de l'école des GS/CP.
- pour le remplacement de l'épareuse.

11. Radar pédagogique

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir un radar pédagogique afin d'agir contre les excès de vitesse constatés fréquemment dans le village. Des devis sont en cours.

12. Points divers

Compte tenu de l'aggravation rapide de la situation sanitaire dans le Cher, le conseil accepte à l'unanimité l'annulation des vœux 2022. D'autres alternatives sont proposées pour présenter les vœux du maire aux administrés : vœux en vidéo, courrier aux administrés...

13. Questions diverses / tour de table

Priscilla demande si le Maire consulte son conseil avant d'apporter sa signature à un candidat aux élections présidentielles. Le maire lui répond qu'il n'y est pas obligé, que c'est une décision personnelle et politique et qu'en ce qui concerne les prochaines élections, il souhaite rester « sans étiquette ».

Patrick constate qu'il y a une recrudescence de déchets sur les bords des routes notamment des canettes et bouteilles en verre. Une opération de ramassage des déchets est envisagée au printemps pour lutter contre ces incivilités.

Isabelle précise que le bulletin municipal est en cours de bouclage, il ne manque que quelques articles pour envoyer l'ensemble à la graphiste qui se charge de mettre en page l'édition 2022. La distribution est envisagée fin janvier.

Pierre demande quand la fibre sera-t-elle installée dans les hameaux. Le maire répond que le câblage est prévu en janvier après une seconde opération d'élagage.

Jean-Michel aborde le sujet de l'éclairage public. Plusieurs « points noirs » ont été remontés au SDE18, ces derniers ont prévu d'intervenir semaine 50 pour poser des lanternes provisoires.

Marylène informe le conseil que la commission environnement s'est réunie dans l'ancien cimetière pour inventorier les tombes et juger de leur état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Pour information :

- ➔ Prochain conseil municipal : le mercredi 12 janvier 2022 à 19h00
- ➔ Présentation par le CAUE du projet de rénovation du commerce : mardi 25 janvier.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres du conseil,